

NOTE DE SERVICE n°17-2023

Objet : Elections des membres du CSE (Comité Social Economique)

Le mandat des représentants du personnel expire le 22 novembre 2023.

Le personnel est donc appelé à procéder au renouvellement des instances représentatives du personnel à compter du **7 novembre 2023** selon les modalités suivantes:

Collège « employés/agent de maîtrise » : 9 titulaires
9 suppléants

Collège « cadres » : 2 titulaires
2 suppléants

Les listes électorales sont affichées dans les antennes et indiquent si le salarié peut être électeur ou/et candidat. Les listes peuvent être contestées dans un délai de 3 jours suivant l'affichage de ces dernières.

Le 1^{er} tour ne concerne que les candidats des organisations syndicales. Ces dernières sont priées de faire connaître la liste de leurs candidats au siège de l'association **au plus tard le 23 octobre 2023 à 11 heures**.

Compte tenu de la répartition des électeurs sur l'ensemble du département, le vote s'effectuera par correspondance. Le matériel de vote sera envoyé au plus tard 7 jours avant les élections. Il est fortement conseillé de poster vos élections très rapidement.

Un deuxième tour de scrutin pourrait être organisé le **22 novembre 2023** si à l'issue du 1^{er} tour, nous sommes dans l'une des situations suivantes :

- absence de candidatures syndicales
- quorum non atteint
- totalité des sièges non pourvus

Des listes libres de candidats pourraient alors se présenter en plus des candidatures syndicales.
(4 listes : 1 liste de candidats titulaires collège employé : maxi 9, 1 liste de candidats suppléants collège employé : maxi 9, 1 liste de candidats titulaires collège cadre : maxi 2, 1 liste de candidats suppléants collège cadre : maxi 2)

Les listes de candidats à ce deuxième tour seraient à déposer **au plus tard le 10 novembre à 15h00** au siège de l'association et les bulletins de vote envoyés au personnel le 13 novembre 2023.

Les listes électorales ainsi que le protocole d'accord pré électoral seront affichés au siège social et dans les antennes de l'Association.